

**COMPTE-RENDU de séance du Conseil Municipal
Du Lundi 10 avril 2017**

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 18 Date de convocation : 03/04/2017

Présents : Ms MAURY JC, , KHEDHIRI A, LEZIN R, MOTY J, DUFLOT M, FAUCHER A, BOUTON P, BONIFACE J, DUBREUIL M
Mmes SAINT-LOUPT M, GRANET M, PASQUET V, MARTIN F, VIGNAUD S,

Absents : Mmes COUGNAUD J, LOWREY N, LABUSSIÈRE M, PAULAIS J, SENREM S

Pouvoir(s) : - COUGNAUD J à VIGNAUD S
- PAULAIS J à MAURY JC
- LABUSSIÈRE M à SAINT LOUPT M
- SENREM S à MARTIN F

Mme Sophie VIGNAUD a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Pas d'observation sur le dernier compte rendu

VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

A 15 voix pour et 3 contre, il est décidé de reconduire les taux de contributions directes de 2016 pour 2017 à savoir :

Taxe d'habitation	10.45 %
Taxe foncier bâti	29.12 %
Taxe foncier non bâti	47.09 %

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE

Fonctionnement

Dépenses	1 512 728.41 €
Recettes	1 743 711.79 €
<i>Excédent de clôture :</i>	<i>230 983.38 €</i>

Investissement

Dépenses	614 952.88 €
Recettes	770 622.65 €
<i>Excédent de clôture :</i>	<i>155 699.77 €</i>

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 de la commune à 14 voix pour et 2 abstentions

COMPTE DE GESTION 2016 de la COMMUNE

Le compte de Gestion 2016 (identique au compte administratif) est approuvé à 14 voix pour et 2 abstentions

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DE LA COMMUNE

A l'unanimité l'affectation du résultat 2016 est approuvée d'un montant de 950 049.52 € répartie ainsi :

- Affectation en réserves au 1068 en investissement 65 562.99 €
- Affectation reportée en fonctionnement 884 486.53 €

BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Le projet de Budget Primitif 2017 de la commune est présenté à l'assemblée chapitre par chapitre et en détails article par article. À 14 voix pour et 4 abstentions le BP 2017 est adopté, il s'équilibre en section de fonctionnement à 2 533 440.53 € et en section d'investissement à 721 618 €.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU

Les communautés de communes Lavalette Tude Dronne exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 1^{er} janvier 2017.

Vu l'article 136 (II) de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu les statuts de la communauté de communes Lavalette Tude Dronne

Vu l'arrêté préfectoral portant fusion de la CDC en date du 16 décembre 2016,

Vu l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération prescrivant la révision du POS en PLU sur la commune de Chalais en date du 27 mars 2015,

A l'unanimité le conseil municipal accepte le transfert de la compétence PLU à la CDC Lavalette Tude Dronne.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA FOURRIERE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de modification des statuts du syndicat de la fourrière portant sur la réécriture des articles 6.03 et 6.04 du fait des fusions de communautés de communes ou d'agglomération.

ACQUISITION DE TERRAIN A LA MAISON DE RETRAITE

Il est proposé d'acquérir à la maison de retraite une partie de la parcelle cadastrée section 333 ZD N°38 d'une superficie d'environ 4935 m² (à définir avec précision ultérieurement).

Cet espace permettrait le stockage de terre et remblai dans ce secteur, considérant que l'espace actuel n'est pas suffisant. La maison de retraite par délibération en date du 11/01/2017 accepte cette aliénation au prix de 0.40 €/m², la commune devra supporter les frais de bornage et d'arpentage ainsi que les frais d'acte. Il est précisé que cette vente pourra faire l'objet d'un acte administratif.

Accord à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT : PROJET DE REHABILITATION DES RESEAUX

Vu le budget primitif 2017 de l'assainissement collectif ;

Il est proposé au conseil municipal de lancer la réhabilitation du poste de refoulement de la Tude et une partie des canalisations dans ce secteur car il y a de problèmes de vétusté et de dimensionnement du poste engendrant l'infiltration d'eaux parasite. A cette opération s'ajoute la reprise d'une partie des canalisations rue de la Courtilière car il y a un risque d'effondrement sévère. Le montant prévisionnel est estimé à 150 000 € HT.

Pour lancer cette opération la commune a besoin de s'attacher des services d'un maître d'œuvre pour les missions suivantes : AVP / PRO / ACT / DET / AOR.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition du bureau d'étude IRH avec un taux de rémunération de 6 % soit 9 000 € HT pour un prévisionnel de 150 000 € HT de travaux. Accord à l'unanimité.

PROJET DE MISE A DISPOSITION DE L'ASSISTANT DE PREVENTION

Dans un objectif de rationalisation des services publics et de mutualisation des agents entre collectivité, le Président de SIAH nous a demandé la possibilité de mutualiser notre Assistant de Prévention. Pour ce faire il y a lieu de recueillir l'accord de l'agent concerné sur la base d'un projet de convention de mise à disposition et de saisir la commission administrative paritaire. Le temps de mise à disposition a été évalué à 4 heures/mois, le SIAH Tude et Dronne Aval remboursera à la mairie la rémunération et les cotisations afférentes à l'agent au prorata du temps de travail.

La mission pourrait éventuellement prendre effet à partir de septembre 2017. Accord à l'unanimité, après avis de la commission administrative paritaire.

INDEMNITE DU BUDGET ET DE CONSEIL AU COMPTABLE DE LA DDFIP

La collectivité est amenée à demander régulièrement des conseils au comptable en matière budgétaire, économique, financière, fiscale et comptable. Suite au changement de comptable le 15 mars 2017, il est proposé d'attribuer au comptable l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, étant ici précisé que le calcul se fait au prorata du temps de présence sur le poste.

A l'unanimité il est décidé d'accorder l'indemnité précitée sur la base du taux maximal 100 % fixé par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 au prorata du temps de présence sur le poste et d'attribuer au comptable l'indemnité d'aide à la confection de budget d'un montant annuel de 45,73 euros.

PROPOSITION DE MISSION D'EXPERTISE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de confier une mission d'expertise financière à un spécialiste, pour une analyse rétrospective et prospective de la situation financière de la commune. Le coût est d'environ 5000 €.

À 14 voix pour, 1 contre et 2 abstentions il est décidé de confier une mission expertise financière à un spécialiste.

INDEMNITE DES ELUS LOCAUX

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1 et L2511-35

Vu la circulaire ministériel N°ARCB1632021C du 15 mars 2017 portant sur la revalorisation des indemnités des élus locaux ;

Vu la délibération du conseil municipal N°45/2014 fixant les indemnités de fonctions de maire, adjoints et d'un conseiller municipal en date du 28/04/2014 ;

Il est proposé à l'assemblée de revaloriser les indemnités des élus en conservant les mêmes taux que la délibération N°45/2014 en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique applicable. Accord à l'unanimité.

TRAVAUX

- Point sur les différents secteurs prévus en 2017 dans le cadre du FDAC (travaux de reprise sur la voirie communale). Les travaux seront réalisés en mai/juin 2017.
- L'aire de stationnement pour les campings-cars s'achèvera semaine 16
- Les travaux portant sur l'extension du réseau des eaux usées « la cunillère » sont commencés
- Les travaux sur la maison de la ruralité pour permettre l'accueil du CAMSP et CMPP se poursuivent en dépit des contraintes d'occupation et de la découverte de quelques imprévus. Fin des travaux programmés pour juillet.
- Ouverture prochaine d'un magasin avenue de la gare à la place de « Defi Chaussure ». Magasin d'aménagement de jardins. Des travaux sur le trottoir ont été réalisés par la commune à cet effet.
- Ouverture prochaine d'un « snacking » dans le secteur de LIDL
- Le permis de construire pour accueillir une entreprise de réparation d'hélices dans le secteur de champlong a été accepté.

DEMANDE D'AIDE DE LA COMMUNE DE LAUCOURT

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Maire de LAUCOURT (Somme), dans lequel le conseil municipal sollicite une aide de toutes les communes françaises suite à une condamnation de la collectivité par la justice.

Décision d'allouer 250 € par solidarité pour aider la commune de LAUCOURT.

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE

DECISION N°	DATE	OBJET	MONTANT/OBSERVATION
04/2017	03/04/2017	EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF "LA COUNILLERE" : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES CONTROLES DE FIN DE TRAVAUX	SARP SUD OUEST - 17414 ST JEAN D ANGELY / 3070 € HT

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les travaux prévus route de Barbezieux RD 731 : bordure et plantation pour matérialiser l'entrée de la ville, réflexion avec l'ADA prochainement pour poursuivre l'aménagement dans le but de diminuer la vitesse dans cette portion.
- Elections législatives en juin ; disponibilité pour la tenue des bureaux de vote
- Point sur le projet de la « fibre » dossier porté par la CDC Lavalette Tude Dronne. Il manque 3 700 000 € à la CDC pour mettre la fibre sur tout le territoire (800 000 € financé par la CDC). Il a été demandé aux élus de participer au financement s'ils souhaitent couvrir l'ensemble du territoire. En outre, considérant l'endettement important de la CDC il a été également proposé par la CDC de retransférer la maison de santé à la commune de Chalais. Sur ce dernier point le conseil municipal à l'unanimité n'accepte pas de prendre la maison de santé.

Le Maire
Jean-Claude MAURY

